

"La France, championne d'Europe du droit à la formation professionnelle continue" (Natanael Wright, Wall Street English)

"La loi Avenir professionnel constitue un pas en avant supplémentaire dans le transfert des budgets de formation de l'entreprise vers l'individu", estime le président de Wall Street English, Natanael Wright, dans une tribune publiée par AEF info. Pour le dirigeant d'un des premiers organismes français de formation en langue, cette loi "est venue corriger deux dysfonctionnements issus de la précédente réforme qui handicapaient fortement le bon déploiement du compte personnel de formation" : la sous-utilisation du CPF sur lequel les entreprises n'ont que très peu communiqué et le "manque de lisibilité" de ce dispositif. Dans un argumentaire très favorable à la réforme en cours, il constate par ailleurs qu'aucun pays européen n'offre "de financements publics équivalents à l'enveloppe de droits rechargeables qui est désormais allouée à chaque" français.



Natanael Wright, président de Wall Street English | Agence Orbe

"Quand je me regarde, je me déssole ; quand je me compare, je me console". Comparaison n'est pas toujours raison, contrairement à ce que suggérait Talleyrand, mais elle prend tout son sens s'agissant de droits sociaux acquis année après année au prix d'importantes réformes. C'est le cas de la formation tout au long de la vie à la française, véritable exception dont il convient de prendre la pleine mesure.

Que ce soit pour accompagner une reconversion professionnelle ou acquérir de nouvelles compétences en vue d'une meilleure employabilité, 9 Français sur 10 jugent qu'il est important d'envisager de se former, selon un sondage [Elabe](#) de janvier dernier ([lire sur AEF info](#)).

Nos concitoyens ne sont pas démentis par les réalités nouvelles qui se dessinent à l'horizon. Au cours des vingt prochaines années, plus de la moitié des emplois actuels vont disparaître, sous l'effet de la révolution numérique et des transformations de compétences qui en découlent. Dans ce contexte, il est absolument fondamental de donner à chaque actif les clés pour se former de façon proactive, être prompt à accompagner le changement et in fine sécuriser son parcours professionnel.

DONNER À L'INDIVIDU DAVANTAGE DE LIBERTÉ

C'est le sens de la loi Avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018 : donner à l'individu davantage de liberté dans la décision de se former alors qu'elle reste aujourd'hui dictée, sinon largement induite par l'employeur dans le cadre de plans de formation internes à l'entreprise. Le gouvernement fait ainsi le constat salutaire que lorsque les fonds sont contrôlés par les entreprises, ces dernières cherchent avant tout à satisfaire leurs intérêts au détriment des aspirations de leurs salariés, qu'il s'agisse de préparer un changement d'entreprise, une reconversion ou un déménagement.

Avant l'instauration du droit individuel à la formation en 2008, les entreprises concentraient leurs budgets de formation sur les cadres, laissant les autres sur la touche, contraints de payer de leur poche. C'était le cas pour une personne sur deux formées chez Wall Street English.

Depuis 2015, le compte personnel de formation a mis un terme à l'obligation d'obtenir le consentement de son employeur pour mobiliser ses droits à la formation. Financer son permis de conduire, une formation à la bureautique ou en langue, mais aussi préparer une transition professionnelle, c'est désormais un droit et une liberté dont peut se prévaloir chaque actif. À la clef : une plus grande mobilité au service d'une meilleure employabilité, condition sine qua none pour faire reculer le chômage structurel dans notre pays.

DEUX DYSFONCTIONNEMENTS CORRIGÉS

La loi Avenir professionnel constitue un pas en avant supplémentaire dans le transfert des budgets de formation de l'entreprise vers l'individu. Elle est venue corriger deux dysfonctionnements issus de la précédente réforme qui handicapaient fortement le bon déploiement du compte personnel de formation.

D'abord, à l'arrivée du CPF, les entreprises n'ont pour la plupart pas contribué à informer les salariés sur ces droits nouveaux. Par conséquent, les fonds dédiés au CPF ont été largement sous-utilisés ce qui a conduit certains **Opca** à proposer des taux de prise en charge en forte hausse, jusqu'à 40 € par heure, créant ainsi d'importantes inégalités entre actifs devant l'acte de formation. Nous étions clairement dans une situation de bulle financière.

Avec la monétarisation, les taux de prise en charge et les droits individuels à la formation seront uniformisés. Dans le même temps, face au risque d'une perte de droits, le gouvernement et le législateur ont à juste titre prévu une année de transition en 2019 durant laquelle les **Opco** pourront abonder le CPF, permettant ainsi d'éviter toute rupture opérationnelle dans le traitement des demandes de formation. Et si l'on pousse le raisonnement jusqu'à comparer les droits à la formation à l'époque du DIF – 120 heures à un taux de prise en charge de 9,15 € - à ceux auxquels seront éligibles demain les actifs – 150 heures à 14,28 € - force est de constater que les budgets seront multipliés par deux.

La seconde carence reposait sur le manque de lisibilité du CPF, alors que 6 Français sur 10 déclarent être mal informés sur la formation professionnelle, selon un sondage [BVA](#) de mars dernier ([lire sur AEF info](#)). Désormais, à compter de 2020, chaque actif pourra sur une application mobile disposer de toute l'information nécessaire et prendre en son âme et conscience la décision de s'inscrire à une formation éligible au compte personnel de formation dans l'organisme de son choix. Un progrès sans précédent qui offre davantage d'autonomie à l'individu et une plus grande prise sur son parcours professionnel.

PAS D'ÉQUIVALENT EN EUROPE

Pour prendre parfaitement conscience de l'exception française en matière de formation continue, à l'instar de l'illustre ministre des Affaires étrangères de Napoléon Bonaparte, il est utile de se comparer. Et de constater que ni le Royaume-Uni, qui a mis en place au début des années 2000 un système approchant depuis lors abandonné, ni notre voisin modèle allemand, dont les actifs financent avec leurs propres deniers leur droit à la formation, ni aucun de nos voisins européens, n'offrent de financements publics équivalents à l'enveloppe de droits rechargeables qui est désormais allouée à chaque individu. Osons-le dire sans ambages : la France est bel et bien championne d'Europe du droit à la formation professionnelle continue."

Natanael Wright, Président de Wall Street English